



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B388

OBJET : Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention à l'association "Imaje Santé" d'un montant de 13 000€

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Madame Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Interventions Economiques de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation
Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale
Service Politique de la Ville

SA/ML

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Dahbia BENNOUR

Thématique : Politique de la Ville

**Objet : Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention
l'association « Imaje Santé » d'un montant de 13 000 €**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, il vous est proposé de verser une subvention à une association au titre de l'année 2012 pour un montant total de 13.000 €.

Par délibération n°2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu l'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (axe 1)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes

Dans le domaine de la médiation (axe 2)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques (axe 3)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville

Dans le domaine de l'information et de la communication (axe4)

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

Ainsi, concernant la compétence de la prévention de la délinquance, le montant total de cette action pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **13.000 €**.

Le projet de l'association est détaillé dans la fiche annexée à ce rapport.

Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2012 faisant l'objet du présent rapport

N° GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE PAR LA COMMIS- SION	CONV oui/ non
AXE 1 : ACCES AU DROIT ET AIDE AUX VICTIMES							
AXE 2 : MEDIATION							
AXE 3 : PREVENTION DES CONDUITES A RISQUE							
1236	IMAJE SANTE	Travail préparatoire à l'ouverture d'un Espace Santé Jeunes à Plan de Campagne	14.000	26.353	13.000	13.000	NON
AXE 4 : INFORMATION ET COMMUNICATION							
TOTAL					13.000	13.000	

Visas :

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2005-A099 du Conseil communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

Vu la délibération n° 2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de versement des subventions ;

Vu la délibération n°2006-A201 du Conseil communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

Vu la délibération N° 2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 €;

Vu l'avis de la Commission de l'Habitat et de la Politique de la Ville du 18 octobre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'association IMAJE SANTE pour un montant total de 13.000 € au titre de l'année 2012;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.
- **DIRE** que les subventions supérieures à 10.000 € feront l'objet de deux versements :
 - Un acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente et la signature de la convention avec l'opérateur pour les subventions supérieures à 23.000 € ;
 - Le solde, imputé sur le budget 2013, sera quantifié et versé l'année suivante, au vu de l'analyse du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

N° G.U : 2012-01236	Axe N° 03	Fiche N°01
IMAJE SANTE Travail préparatoire à l'ouverture d'un Espace Santé Jeunes à Plan de Campagne		

Président	Hélène PILON
Siège	Marseille
Objet statutaire	➤ Information santé et écoute d'un public jeune, prévention des conduites à risque.
Principales réalisations 2011	➤ La structure a mené en 2011 une enquête de territoire pour les communes des Pennes-Mirabeau, Bouc Bel Air, Cabriès et Simiane en vue de poser un diagnostic partagé quant à l'opportunité de créer un Espace Santé Jeunes à plan de Campagne.
Objet de la demande de subvention 2012	➤ Le but de l'action 2012 est d'effectuer un travail préparatoire en vue de l'ouverture de l'Espace santé jeunes de Plan de Campagne dès 2013. ➤ Les objectifs opérationnels sont : ○ entretenir et faire vivre le réseau de partenaires mis en place lors de l'étude de préfiguration, mettre en place les actions ne nécessitant pas un lieu d'accueil spécifique (interventions collectives au sein des collèges et mission locale). (315 heures sur un temps de psychologue sociale) ○ Il pourra notamment être mis en place avec le soutien du service éducation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, des actions éducatives auprès des collèges des quatre communes. ○ définir la composition de l'équipe pluridisciplinaire : recrutement interne et externe, mise à disposition ○ mobiliser les financements complémentaires aux financements locaux : rédiger tous les appels à projet pour les financements 2013, rencontrer les élus afin de démarrer l'ESJ en début d'année 2013, ○ visiter les locaux et organiser l'aménagement jusqu'à l'inauguration et gestion de tous les aspects administratifs (315 heures sur un temps de coordinatrice)
Autres partenaires	Etat, Région, CG 13, communes
Montant budget	26.353 €
% subvention / budget	49.33 %
Montant demandé	13.000 €
Subvention N-1	14.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/05/2012
Lieu(x) de réalisation	Plaine de Campagne, Pennes, C.D.P.D
Contenus et objectifs de l'action	Création d'un espace entre jeunes
Public(s) ciblé(s)	Jeunes de 12 à 25 ans, familles, proches
Nombre de participants / exposants	2
Nombre de spectateurs / visiteurs	2
Durée de l'action	7 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☐ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	200	Vente	
Prestations de services	50	Autres produits	
Matières et fournitures	1700	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	800		
Entretien	800	Subventions demandées :	
Assurances	200	Etat (à détailler)	
		Région (s)	5000
		Département (s)	5000
		Commune (s) Pennes	2000
Autres Services extérieurs		Syndicat du Grand Littoral	1353
Honoraires	100	Communauté du Pays d'Aix	13000
Publicité	200	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	1500	Fonds Européens	
Frais pour, pour, banquets, dîners	570	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts	12813		
Charges sociales	5714		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	6		
Nettoyage	500		
TOTAL CHARGES	26353	TOTAL PRODUITS	26353

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 Les associations doivent verser à la Direction Culture, à la Direction des Sports et à la Direction de l'Environnement, un exemplaire de ce budget prévisionnel, ainsi qu'un exemplaire de l'annexe fournie par le service.

OBJET : Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention à l'association "Image Santé" d'un montant de 13 000€

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012